

Séance du vendredi 04 février 2022

Date de la convocation: 24/01/2022

Membres en exercice :
11

L'an deux mille vingt-deux et le quatre février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christelle JULLIEN,

Présents : 10

Présents : Christelle JULLIEN, Annie VANCAUWENBERGE, Jean-Pierre PLOUCHART, Philippe LEFEVRE, Catherine LEFORT, Josiane POISSINGER, Nadia MARTIN, Gilles CURCHOD, Anselme MAURICE, Patrick GRYMONPREZ

Votants : 11

Représentés : Eric HERMANS

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Annie VANCAUWENBERGE

DE_004_2022 - Objet : Rémunération agence immobilière

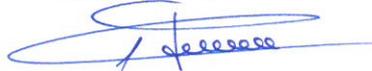
Pour faciliter les locations des locaux des anciens logements communaux, Madame le Maire indique qu'elle a eu recours à une agence immobilière.

Après la location des anciens logements communaux, il convient de la rémunérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal

ACCEPTE le règlement de la facture de 280,00 € à l'agence LEPERCQ, de Villers-Cotterêts.

Pour copie conforme
Le Maire,
Christelle JULLIEN



RF Sous Préfecture de Soissons
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/02/2022 002-210204186-20220204-DE_004_2022-DE

Séance du vendredi 04 février 2022

Date de la convocation: 24/01/2022

Membres en exercice :
11

L'an deux mille vingt-deux et le quatre février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christelle JULLIEN,

Présents : 10

Présents : Christelle JULLIEN, Annie VANCAUWENBERGE, Jean-Pierre PLOUCHART, Philippe LEFEVRE, Catherine LEFORT, Josiane POISSINGER, Nadia MARTIN, Gilles CURCHOD, Anselme MAURICE, Patrick GRYMONPREZ

Votants : 11

Représentés : Eric HERMANS

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Annie VANCAUWENBERGE

DE_004_2022 - Objet : Rémunération agence immobilière

Pour faciliter les locations des locaux des anciens logements communaux, Madame le Maire indique qu'elle a eu recours à une agence immobilière.

Après la location des anciens logements communaux, il convient de la rémunérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal

ACCEPTE le règlement de la facture de 280,00 € à l'agence LEPERCQ, de Villers-Cotterêts.

Pour copie conforme
Le Maire,
Christelle JULLIEN

